

SOCIETE DE CHASSE ALMAYRAC – STE GEMME Février-2023

En ce début d'année la société de chasse vous présente ses meilleurs vœux pour 2023. Je ne vais pas parler de bilan mais plutôt partager quelques réflexions ou certaines situations vécues sur la commune les jours de chasse.

Au bord du barrage, il est courant de se faire interpellé par certains promeneurs pour que l'on ne tue pas leur chien, de se faire traiter de noms d'oiseaux voire d'assassins... Ils ne sont pas d'Almayrac me direz-vous, hélas, certains courageux nous disent la même chose au volant de leur voiture et partent dans un charmant concert de klaxon.

Pour la sécurité, des panneaux signalent l'entrée des zones de battue. Il est écrit « Ensemble soyons vigilants ». Ils n'ont pas vocation à interdire le passage mais bien à informer de notre présence. Vigilants nous le sommes certainement plus que ceux qui les renversent ou pire les font disparaître. Nous retrouvons les klaxons quand les panneaux sont sur le bord de route, est-ce pour nous prévenir de leur passage ou pour faire fuir le gibier ?

Par contre, un jour que nous récupérions des chiens sur une route, un automobiliste qui a « sûrement eu la trouille de sa vie » est passé au milieu de nous pied au plancher. Heureusement pour tous (chiens et hommes) c'est passé... avec la peur. Il est évident que des randonneurs, cyclistes ... se trouvant près de la zone de chasse sont susceptibles de croiser des chevreuils, des sangliers ou des chiens criant derrière le gibier. C'est arrivé à une promeneuse ! Après discussion sur sa peur et quelques caresses aux toutous, elle a continué sa ballade. Nos chiens ne sont pas de fauves sanguinaires, ils adorent les caresses.

Pour la sécurité, en 2016, nous avons installé 25 miradors. Il n'est pas rare d'en retrouver renversés ou cassés. Un, à la Gayé, avait parcouru 20 mètres dans le bois au milieu des arbres et des ronces... En battue nous sommes tous avec des vêtements orange fluo. Je n'en dirai pas autant de certains utilisateurs de la route... qu'en est-il de leur visibilité par rapport aux voitures ? Je ne m'étendrai pas sur les commentaires dans les réseaux sociaux..., une rencontre entre les différents protagonistes et Mr le maire ayant permis de se parler à défaut de se comprendre.

La chasse c'est aussi la régulation des renards. Quand on me dit « laisse les tranquilles, ils ne t'ont rien fait », moi, je suis presque d'accord, mais peut-être pas les éleveurs de volailles dont c'est le revenu. Il en est de même pour la capture des chiens errants avec l'aval de la mairie pour les déposer au chenil. Un éleveur nous signale la présence fréquente d'un renard dans des fourrés à proximité d'une habitation. Après une légitime hésitation, les résidents nous autorisent la chasse. Bilan : le renard occis, mais aussi un joli sanglier de 50kg. Une petite daube fait toujours plaisir.

Un véhicule percute un chevreuil, l'automobiliste cherche à mettre la société en cause pour l'assurance, idem pour un sanglier un dimanche matin vers 6 ou 7 heures. S'il n'y a pas de battue en cours, la société ne peut être tenue pour responsable. Pour chaque sortie, un carnet de battue indique la date, le lieu, le responsable, les animaux chassés et le nom des participants. Les battues se déroulent le mercredi et éventuellement le dimanche.

Aujourd'hui la chasse est au cœur d'une polémique bien orchestrée. Les accidents quels qu'ils soient sont un malheur pour tout le monde, mais susciter une telle haine contre la chasse... ça dépasse l'entendement. Dans tous milieux il y a des brebis galeuses, la chasse n'y fait pas exception et nous faisons en sorte d'écarter ces imbéciles de nos rangs. On parle de l'alcool avec la création d'un délit d'alcoolémie comme sur la route. Depuis des années, en cas d'accident, il y a contrôle par l'Office Français de la Biodiversité et par la Gendarmerie pour toute l'équipe. S'il y a une tolérance en voiture, à la chasse c'est zéro alcool, chacun d'entre nous en est bien conscient.

La réglementation nationale de la chasse est drastique, les postes ne sont pas placés au hasard des bois ou des chemins, les angles de tir pour être fichants et sécurisés sont définis, les consignes de sécurité sont rappelées à chaque sortie. Notre passion a un devoir, celui de la sécurité de tous. Si certains le souhaitent nous pouvons vous expliquer nos pratiques, que ce soit dans le cadre d'une rencontre ou d'une chasse sur le terrain.

Pour un meilleur partage de la nature, encore « Bonne Année à tous ! » Le président Bernard Aguié

Comme chaque année, la période de comptages nocturnes des lièvres a démarré le 12 décembre 2022 et se poursuivra jusqu'au 28 février 2023. Ces comptages seront effectués par les techniciens de la Fédération des chasseurs du Tarn.